ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Alsace-Moselle : liquidation des pensions

Question écrite n° 67278

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la liquidation des pensions de retraites des salariés ayant cotisé durant leur vie active en Alsace. Ces salariés acquittent des cotisations majorées sans obtenir d'avantages particuliers à la liquidation de leurs droits à pension de retraite, lorsqu'ils quittent l'Alsace. Cette inégalité de traitement avec les salariés alsaciens restés dans leur département d'origine les pénalise injustement au moment de la retraite. Pour remédier à cette injustice, il lui demande de bien vouloir lui préciser si des mesures réglementaires sont envisagées.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Michel
Circonscription : Haute-Saône (2e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67278
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5874